

APPEL A CANDIDATURES :

Conseiller Pédagogique Départemental Education Physique et Sportive CPD EPS

Sous l'autorité de l'inspecteur d'académie, directeur académique des services départementaux de l'éducation nationale (IA-DASEN), en liaison étroite avec l'inspectrice adjointe au DASEN pour le 1^{er} degré et les adjoints à l'IA-DASEN, le conseiller pédagogique départemental participe à la mise en œuvre des orientations nationales ainsi que du programme de travail académique et départemental, pour permettre l'acquisition des compétences visées par les programmes de l'éducation physique et sportive par tous les élèves.

Profil attendu

- Professeur des écoles possédant le CAFIPEMF EPS
- Professeur d'EPS possédant le CAFFA ou s'engageant à le passer
- Poste basé à Grenoble ; déplacements dans tout le département

Missions

- Attirer l'attention de l'IA-DASEN sur les questions inhérentes à l'EPS et au sport scolaire dans le département et soumettre des propositions
- Mettre en œuvre les politiques nationales et académiques dans le département pour développer les compétences des élèves en EPS
- Accompagner le développement des activités physiques quotidiennes (APQ), dans l'intérêt de la scolarité de tous les élèves
- Contribuer au développement du sport scolaire et à la promotion des actions pédagogiques de l'USEP
- Former et animer l'équipe des conseillers pédagogiques de circonscriptions (CPC avec les missions EPS)
- Participer au sein du pôle pédagogique, en collaboration avec l'autre CPD EPS, à la conception, à la mise en œuvre et à l'évaluation des actions de formation inscrites au volet départemental du plan de formation (PDF)
- Concevoir des ressources en EPS à destination des enseignants pour les accompagner dans l'enseignement de l'EPS et les diffuser sur le site départemental
- Suivre et impulser les actions de liaison 1^{er} et 2nd degré en lien avec les IA-IPR EPS (notamment pour le savoir-nager et le savoir-rouler)
- Informer les partenaires locaux et les différents intervenants en EPS, de la politique départementale et les aider à sa mise en œuvre auprès des écoles
- Travailler avec les divisions de la DSDEN pour les dossiers ou les actions qui le nécessitent pour le 1^{er} et le 2nd degré

Compétences et aptitudes

- Maîtriser les compétences de formateurs dans les différents cycles d'enseignement
- Posséder une parfaite connaissance de l'environnement éducatif et de l'enseignement de l'EPS dans le 1^{er} et le 2nd degré
- Expertise dans le domaine de l'enseignement de l'EPS et actualiser régulièrement ses connaissances
- Maîtriser l'outil informatique et les plates-formes de formation
- Aptitude au travail en équipe
- Disponibilité

Régime indemnitaire : indemnités de fonctions particulières de 3500€ bruts annuels

Modalités de recrutement

Les candidatures, lettre de motivation et curriculum vitae au format PDF, doivent être transmises pour le 19 juin 2023, délai de rigueur, à l'adresse courriel suivante :

ce.dsden38-drh-poste-a-profil@ac-grenoble.fr

Pour les enseignants du premier degré, les candidatures seront adressées sous couvert et avis de l'IEN de circonscription, à Monsieur le Directeur académique.

Pour les enseignants du second degré, les candidatures seront adressées sous couvert et avis du supérieur hiérarchique (chef d'établissement et/ou IA-IPR), à Monsieur le Directeur académique.

Après un examen des dossiers de candidature, les candidats pré-sélectionnés seront entendus par la commission départementale de recrutement.

Cette commission de recrutement aura lieu le **mercredi 28 juin 2023 de 14 heures à 16 heures** par visioconférence.